



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 69531

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la cohérence des aides offertes aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se reconvertir en suivant une formation. En effet, il semble que certaines formations ne soient pas prises en charge par l'ANPE, par les collectivités locales ou par les chambres de métiers, lorsqu'elles ne représentent pas un nombre d'heures minimum par semaine ou lorsqu'elles correspondent à une formation de base et non à une formation complémentaire. À l'heure où le Gouvernement concentre tous ses efforts dans la lutte contre le chômage, il n'est pas envisageable que des critères administratifs viennent seuls juger de l'opportunité de la prise en charge de formations qui devraient permettre à des demandeurs d'emploi d'engager une reconversion professionnelle, Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre à court terme pour que la cohérence des différents dispositifs soit mieux assurée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69531

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6760